

années du régime français. Huguenot, il ne pouvait être admis au pays. Sous le couvert de l'anonymat ou autrement, Du Calvet se rendit dans l'Ouest pour faire la traite des pelleteries. Muni de capitaux, habile, tenace, il fit une fortune considérable.

Après la conquête du pays par les Anglais, Pierre Du Calvet, ne craignant plus pour sa religion, vint s'établir à Montréal et y continua son commerce. Les Anglais le traitèrent d'abord assez bien puisqu'il fut un des premiers juges de paix nommés dans la métropole et qu'ils lui permirent d'acheter le fief et seigneurie de la Rivière-David, un franc-allevé dans la seigneurie d'Yamaska et un arrière-fief dans la seigneurie de Bourchemin.

Mais Du Calvet était avant tout un homme de commerce. Quand les Américains envahirent le pays, au mépris du serment d'allégeance qu'il avait prêté au roi d'Angleterre, il devint un des fournisseurs de l'armée américaine et, sans doute pour être mieux vu du Congrès, il accepta une commission d'enseigne dans le corps d'armée qui tentait de s'emparer de Montréal.

Tout cela, évidemment, se faisait en cachette. Carleton, plus tard lord Dorchester, ne semble pas avoir connu les manigances du sieur Du Calvet. S'il en eut connaissance, il ne s'en occupa pas. Mais Haldimand, plus soupçonneux et plus énergique que Dorchester, avait à son emploi des agents secrets qui ne tardèrent pas à l'informer que Du Calvet avait eu des relations avec l'ennemi. Le gouverneur Haldimand n'avait aucune preuve écrite de la culpabilité du marchand montréalais mais, tout de même, il le fit arrêter. Ce n'est que plus tard, beaucoup plus tard, par la publication de la correspondance de Benjamin Franklin, que l'on a eu la preuve formelle de la trahison de Pierre Du Calvet. Tout le tapage fait autour de l'arrestation et de l'emprisonnement de Du Calvet tombe donc à l'eau. Du Calvet fut peut-être arrêté de façon illégale mais à la vérité il était coupable du crime dont on l'accusait sans pouvoir le prouver. Les lettres de